

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE

**Arrêté du 19 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 29 mai 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture**

NOR : MICB1828211A

Par arrêté du ministre de la culture en date du 19 octobre 2018, l'arrêté du 29 mai 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « Les logiciels et les versions qui seront utilisés sont : Adobe Photoshop CS6, Adobe Bridge CS6 et Adobe Camera Raw CS6. »

Lire : « Les logiciels et les versions qui seront utilisés sont : Adobe Photoshop CS6, Adobe Bridge CS6, Adobe Camera Raw CS6 et Nikon Camera Control Pro 2. »

Les autres dispositions de l'arrêté du 29 mai 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture, restent inchangées.